

Urbanistes des Territoires

Association des Professionnels de l'Urbanisme des Collectivités et Territoires

Marseille, Lyon, le 15 avril 2003

Communiqué du bureau

sur la situation actuelle des urbanistes dans la fonction publique territoriale :

Le décret n° 2002-508 du 12 avril 2002 a eu pour conséquence de restreindre la liste des diplômes permettant de présenter le concours d'ingénieur subdivisionnaire.

Concrètement c'est une partie des titulaires d'un diplôme de 3^{ème} cycle en urbanisme qui ont ainsi été jugés irrecevables pour présenter le concours qui leur était ouvert depuis 1990.

Désormais seuls les titulaires d'un diplôme initial, réputé " scientifique ou technique ", peuvent prétendre à passer ce concours dont l'option " urbanisme environnement " subsiste.

Dès lors, la question de la place des urbanistes dans la fonction publique territoriale se pose.

La filière administrative serait désormais susceptible d'accueillir, au grade d'attaché, les urbanistes, qui par essence disposent de formations pluridisciplinaires.

Cependant, l'accueil élargi des urbanistes dans cette filière pose quelques questions essentielles :

- Celle du niveau de formation requis :

Pour obtenir un diplôme d'urbaniste, il faut obligatoirement avoir une formation pluridisciplinaire, seule susceptible de permettre d'appréhender la complexité et la diversité du métier d'urbaniste.

Ainsi de par leur formation les urbanistes sont titulaires d'un BAC + 5 ou 6 voire +.

Or le concours d'attaché recrute à BAC + 3 (avec la carrière qui en découle).

Il faudrait pour le moins revaloriser la carrière des attachés, afin de rendre celle-ci plus conforme aux exigences de diplômes que l'on attend d'un urbaniste.

Sinon, on dévalorise d'emblée le métier d'urbaniste en ne reconnaissant plus le niveau de diplôme de façon équitable !

- Celle de la vocation de la filière administrative à accueillir les urbanistes :

Sans remettre en cause la place des collègues qui travaillent dans des services urbanisme avec un grade d'attaché, il apparaît que les métiers de l'urbanisme se situent plutôt aujourd'hui dans la filière technique, qui regroupe l'ensemble des professionnels de la ville et qui permet une complémentarité des formations et des compétences pour réaliser des projets urbains.

- Celle d'un métier écartelé entre deux filières :

Par ailleurs, dans la mesure où la filière technique conserve des urbanistes en son sein, on créerait ainsi deux niveaux d'urbanistes avec deux carrières et deux niveaux de rémunération différents : cette situation serait totalement inéquitable.

Urbanistes des Territoires, 157 rue Paul Bert, 69 003 LYON

  04 78 63 46 91, 04 42 91 49 05, 04 91 55 43 69,
Fax : 04 78 14 39 80, 04 42 91 49 01, 04 91 55 47 70.